



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA
FEDERATION DE PECHE ET DE PROTECTION DU
MILIEU AQUATIQUE DE HAUTE-LOIRE**



**5 mars 2022
à SAINTE SIGOLÈNE**

Edito du Président :

La pandémie sur 2021 nous a obligé à nous adapter continuellement pour pouvoir continuer à pratiquer notre activité. Notre Fédération et nos AAPPMA (et leurs dirigeants bénévoles) ont œuvré dans les intérêts de nos pêcheurs et des milieux malgré tout. Cela n'a pas toujours été simple car de simples bénévoles ont dû prendre de plus en plus de responsabilités.

Je rappelle que nous avons 30 associations de pêche en Haute-Loire et une Fédération les regroupant avec ses 7 salariés (sans compter les services civiques et les stagiaires). A ce titre, chacun à son niveau participe à la gestion de l'eau, à la biodiversité, à la lutte contre les pollutions,.... sans oublier l'éducation à l'environnement à travers des actions de promotion de la pêche mais aussi en gérant pour 2021 2 ateliers pêche nature. Malgré tout, l'année 2021 s'est déroulée et nous arrivons en 2022.

Par contre, quel ne fut pas ma surprise en 2021 de voir apparaître sur les réseaux sociaux une attaque en règle à Paris, Grenoble et Bordeaux sur la pêche. Pour l'instant la pêche au vif mais plus tard la pêche tout court.... Nous nous devons d'être encore une fois solidaires tous ensemble comme nous avons su l'être par le passé....

Pour cela, la Fédération de Pêche de la Haute-Loire apporte un soutien entier et sans faille aux fédérations concernées pour défendre toutes les pratiques de pêche et les attaques qu'elles subissent. Elle soutiendra l'ensemble des actions pour défendre fermement notre loisir, notre passion et l'ensemble des pêcheurs.

Depuis mes débuts à la pêche, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts et j'ai vu la pêche et les pêcheurs évoluer avec une génération plus soucieuse des milieux aquatiques et de ses habitants. La relâche du poisson est souvent pratiquée, les gestes de précaution envers les poissons aussi... Les hameçons ont bien souvent perdu leurs arillons pour éviter des traumatismes supplémentaires.

J'ai vu des associations de pêche se battre contre la pollution, dénoncer l'inaction et le laisser faire des autorités. J'ai aussi vu ces mêmes associations participer à des activités d'animation auprès d'écoles, de centre de loisirs sans oublier les activités plus locales dans les communes.

J'ai aussi vu des pêcheurs bénévoles donner leur temps pour la protection des milieux aquatiques, pour mener à bien des études sur l'état de santé des cours d'eau, pour leur redonner un aspect plus naturel.

Saviez-vous que chaque fédération de pêche comprend des techniciens / ingénieurs hydrobiologistes qui veillent sur les milieux ? Que les fédérations de pêche travaillent main dans la main avec bon nombre d'autres associations ? Qu'elles financent les agences de l'eau ?

Qui peut en dire autant ? Où sont ces associations qui nous attaquent quand des rivières meurent à petit feu depuis 10 ans ? Qui dénoncent les atteintes au milieu ? Qui ??? Les pêcheurs...

Qu'il est doux et facile de philosopher dans un bureau sur les méchants pêcheurs.

Au rythme où les choses s'emballent avec le réchauffement climatique, beaucoup de rivières auront perdu leurs populations originelles mais la plupart des gens s'en foute ; plus personne ne sera là pour s'en inquiéter.

Que dire aussi de cette fin d'année qui a vu l'arrêt de tir des cormorans cassé au Tribunal Administratif ? Nos poissons sans défenses vis-à-vis de ce prédateur doivent être protégés ; le plus faible se doit d'être protégé. Cela concerne également tout notre département. Des rencontres avec nos élus à l'initiative des AAPPMA riveraines de l'Allier sont en cours. Le bassin de la Loire doit aussi se mobiliser sur cette année. Cette problématique doit remonter au niveau de l'Etat. Notre Fédération l'a enfin compris puisqu'elle a adressé un courrier au Ministère.

Je voudrais aussi rappeler que si les pêcheurs disparaissent, c'est tout le monde associatif de la pêche qui tombe. Et avec lui, les ingénieurs hydrobiologistes, les techniciens de rivières, les bénévoles... Ainsi ce qu'il reste de nos rivières pourra mourir en silence.

Bonne assemblée Générale à tous et à bientôt au bord de l'eau.

Le Président
Lionel MARTIN



SOMMAIRE

Ordre du jour..... page 4

Comptes financiers de la Fédération page 5

- **Bilan exercice 2021 et budget prévisionnel 2022 et annexes page 5**
- **Compte rendu de la commission des finances du 18 février 2022..... page 12**
- **Synthèse de l'exercice 2021 par le cabinet comptable SARDA.....page 15**
- **Rapport des vérificateurs aux comptes page 15**
- **Résolutions financières..... page 15**

Rapport d'activité du Conseil d'administration pour l'année 2021..... page 17

Orientations fédérales 2022..... page 36

Assemblée Générale de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire

à Sainte Sigolène

Organisation avec l'A.A.P.P.M.A. des Amis des Deux Eaux (SAINTE SIGOLENE)

ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture des travaux (Appel des A.A.P.P.M.A. et constitution du Bureau).
- 2 - Accueil des participants par l'A.A.P.P.M.A. et la municipalité.
- 3 - Remerciements aux personnalités.
- 4 - Comptes financiers de la Fédération :
 - Bilan exercice 2021 et budget prévisionnel 2022 et annexes
 - Compte rendu de la commission des finances du 18 février 2022
 - Synthèse de l'exercice 2021 par le cabinet comptable SARDA
 - Rapport des vérificateurs aux comptes
 - Résolutions financières
- 5 - Rapport d'activité du Conseil d'administration pour l'année 2021
- 6 – Orientations fédérales 2022 et actualités
- 7 - Exposés des personnalités.

Comptes financiers de la Fédération 2021 :

1 - BILAN AU 30 NOVEMBRE 2021

A C T I F				
N° Cptes	INTITULE DES COMPTES		Montant 2021	Montant 2020
	ACTIF IMMOBILISE		379 362,33 €	343 615,76 €
211	Terrains, étangs, barrages		25 917,33 €	25 916,33 €
212	Agencements, aménagements, terrains, étangs, barrages		65 071,00 €	
2812	Amortissement agencements, terrains, étangs, barrages		-60 347,60 €	4 723,40 €
21311	Bâtiments : Maison de la Pêche		109 246,34 €	9 447,60 €
281311	Amortissement bâtiments : Maison de la Pêche		-109 246,34 €	0,00 €
21312	Bâtiments : Annexe Maison de la Pêche		65 359,73 €	0,00 €
281312	Amortissement bâtiments : Annexe Maison Pêche		-65 359,73 €	0,00 €
21313	Bâtiments : Garage		15 300,00 €	
281313	Amortissement bâtiments : Garage		-1 721,25 €	13 578,75 €
2135	Installation, agencement, aménagement des constructions		307 041,52 €	14 343,75 €
28135	Amortissement instal., agenc., aménag. des constructions		-130 496,46 €	176 545,06 €
2151	Matériel technique		75 935,46 €	195 755,39 €
28155	Amortissement matériel technique		-67 791,18 €	8 144,28 €
2182	Matériel transport		116 086,69 €	3 761,17 €
28182	Amortissement matériel transport		-56 322,73 €	59 763,96 €
2183	Matériel bureau et informatique		24 901,37 €	1 166,19 €
28183	Amortissement matériel bureau et informatique		-22 053,03 €	2 848,34 €
2184	Mobilier		38 277,21 €	5 981,96 €
28184	Amortissement mobilier		-26 034,27 €	12 242,94 €
231	Immobilisations corporelles en cours (trav. Lavalette)		2 938,51 €	0,00 €
261	Titres participation Crédit Mutuel		51 946,00 €	51 488,00 €
2611	Titres participation Crédit Agricole		12 713,76 €	12 488,96 €
271	Titres immobilisés (parts Conservatoire National Saumon)		8 000,00 €	8 000,00 €
	ACTIF CIRCULANT		497 327,55 €	511 611,14 €
4011	La Poste : timbres siège social		985,98 €	485,34 €
4686	Produits à recevoir		71 466,21 €	62 586,70 €
4739	Produits à reverser à la Fédération Nationale		0,00 €	0,00 €
486	Charges constatées d'avance		669,10 €	0,00 €
5081	Crédit Agricole : compte titres		91 297,50 €	91 297,50 €
5121	Crédit Agricole : compte courant		35 047,89 €	24 169,54 €
51212	Crédit Agricole : compte sur livret RMA		69 452,71 €	67 484,35 €
51213	Crédit Agricole : compte sur livret Fédération		90 080,53 €	169 570,84 €
51215	Crédit Agricole : Livret sociétaire		15 648,40 €	15 609,39 €
51216	Crédit Agricole : Livret ZRR		42 144,44 €	10,00 €
51221	Crédit Mutuel : compte courant		1 583,33 €	1 609,77 €
51222	Crédit Mutuel : Livret Bleu Association		78 636,61 €	78 245,39 €
531	Caisse		314,85 €	542,32 €
	T O T A L		876 689,88 €	855 226,90 €

PASSIF			
N° Cptes	INTITULE DES COMPTES	Montant 2021	Rappel 2020
	CAPITAUX PROPRES	721 322,07 €	722 366,82 €
110	Report à nouveau	391 356,68 €	353 913,51 €
102	Fonds associatifs sans droit de reprise	300 000,00 €	300 000,00 €
129	Résultats de l'exercice (excédent)	-11 035,04 €	37 443,17 €
1312	Subventions d'équipement reçues de la F.N.P.F.	97 032,86 €	95 532,86 €
13121	Subventions d'équipement reçues du Conseil Régional	2 120,00 €	2 120,00 €
1392	Subventions d'équipement de la F.N.P.F. inscrites au compte de résultat	-71 333,45 €	-65 570,74 €
1393	Subventions d'équipement du Conseil Régional inscrites au compte de résultat	-1 318,98 €	-1 071,98 €
153	Provisions pour pensions et obligations similaires	14 500,00 €	0,00 €
	DETTES	155 367,81 €	132 860,08 €
4371	Autres organismes sociaux : impôts à la source	804,20 €	724,85 €
4386	Organismes sociaux : charges à payer	25 620,99 €	25 595,19 €
4671	Autre compte créditeur : CMSA	0,00 €	10 808,80 €
4681	Charges à payer de gestion	14 147,11 €	8 730,18 €
4682	Charges constatées d'avance : travaux	14 662,22 €	7 993,47 €
4732	Club Halieutique Interdépartemental	1 566,00 €	1 704,00 €
4733	Redevance Agence de l'Eau	69 531,80 €	67 181,60 €
4738	Produits divers à reverser aux AAPPMA	968,50 €	757,00 €
487	Produits constatés d'avance	45,00 €	0,00 €
4871	Produits constatés d'avance : indemnités microcentrales	16 364,99 €	9 364,99 €
4872	Produits constatés d'avance : continuité écologique	8 030,00 €	0,00 €
4873	Produits constatés d'avance : diverses subventions	3 627,00 €	0,00 €
	T O T A L	876 689,88 €	855 226,90 €

2 - SECTION DE FONCTIONNEMENT AU 31 DECEMBRE 2021

D E P E N S E S		PREVISIONNEL 2021		REALISE 2021		PREVISIONNEL 2022	
N° Cptes	INTITULE DES COMPTES	Montant		Montant		Montant	
60	ACHATS		62 450,00		53 663,60		64 200,00
60210001	Achats truites arc en ciel Lac du Bouchet	18 900,00		18 699,87		18 900,00	
60210004	Achats cristivomers Lac du Bouchet	0,00		0,00		1 000,00	
60210005	Achats corrégonnes Lac du Bouchet	2 250,00		2 825,00		0,00	
60210006	Achats ombles chevalier Lac du Bouchet	2 300,00		1 872,63		3 300,00	
60210008	Achats truites arc en ciel : parcours Loire	3 050,00		3 323,25		6 400,00	
60210009	Frais repeuplements carassiers	0,00		177,10		200,00	
60216001	Achats de produits d'entretien	50,00		0,00		50,00	
60611001	Fournitures de gaz	1 800,00		1 852,69		2 200,00	
60612001	Fournitures d'électricité	1 100,00		1 094,29		1 200,00	
60613001	Fournitures d'eau	150,00		113,83		150,00	
60620001	Fournitures de carburants Renault Mégane	100,00		538,27		0,00	
60620002	Fournitures de carburants Renault Traffic	1 200,00		1 119,55		1 300,00	
60620003	Fournitures de carburants Dacia Duster 1	3 000,00		782,22		0,00	
60620005	Fournitures de carburants Mitsubishi	600,00		398,78		600,00	
60620006	Fournitures de carburants Citroën Jumpy 1	750,00		263,90		0,00	
60620007	Fournitures de carburants Suzuki Vitara	1 200,00		1 204,93		1 400,00	
60620008	Fournitures de carburants matériel pêche électrique	100,00		75,72		100,00	
60620009	Fournitures de carburants Dacia Duster 3	1 250,00		935,65		2 400,00	
60620011	Fournitures de carburants Dacia Duster 2	0,00		903,87		2 000,00	
60620012	Fournitures de carburants Citroën Jumpy 2	0,00		189,00		600,00	
60640001	Fournitures de bureau	1 500,00		1 451,40		1 500,00	
60640002	Frais impression : dépliants, permis Lac	1 050,00		394,80		400,00	
60640003	Frais fabrication panneaux information	3 000,00		2 409,48		3 000,00	
60650001	Fournitures d'habillement du personnel	1 050,00		728,24		1 050,00	
60650002	Fournitures d'équipements (équipements protection individuels)	1 200,00		1 238,62		1 200,00	
60650003	Fournitures d'habillement gardes pêche particuliers	2 300,00		2 216,34		2 200,00	
60650004	Fournitures d'habillement agents de développement	500,00		366,92		400,00	
60680001	Autres fournitures	2 500,00		2 957,99		2 300,00	
60680002	Autres fournitures : achat matériels et fournitures animations fédérales	2 000,00		816,48		2 000,00	
60680003	Autres fournitures : achat matériels technique	1 550,00		572,68		2 200,00	
60680004	Autres fournitures : achat matériels informatique (ordinateurs pour AAPPMA)	2 000,00		1 463,66		2 000,00	
60680006	Autres fournitures : achat matériels covid-19	1 800,00		185,69		200,00	
60681001	Autres fournitures : achat matériels et fournitures pour APN Gorges de la Loire	400,00		359,82		400,00	
60681002	Autres fournitures : achat matériels et fournitures pour APN Brivadois	1 900,00		2 130,93		650,00	
60681003	Autres fournitures : achat matériels et fournitures pour APN Hte Vallée de la Loire	1 900,00		0,00		2 900,00	
61	SERVICES EXTERIEURS		38 500,00		39 516,18		34 850,00
61320001	Frais location garage	900,00		911,78		950,00	
61340001	Frais locations de droits de pêche	6 450,00		5 962,61		5 700,00	
61350001	Location et maintenance matériel de téléphonie	900,00		953,39		950,00	
61360001	Location et maintenance matériel de photocopie	4 850,00		4 867,66		4 900,00	
61370001	Frais locations diverses	250,00		780,00		250,00	
61400001	Charges de copropriété pour le garage	100,00		52,33		150,00	
61520001	Frais d'entretien et nettoyage siège social	3 500,00		3 310,43		3 400,00	
61520002	Frais de réparation siège social	600,00		2 404,00		500,00	
61550001	Entretien et réparations matériel de transport Renault Mégane	800,00		487,60		0,00	
61550002	Entretien et réparations matériel de transport Renault Traffic	500,00		368,48		500,00	
61550003	Entretien et réparations matériel de transport Dacia Duster	600,00		1 806,72		0,00	
61550005	Entretien et réparations matériel de transport Mitsubishi	400,00		202,00		400,00	
61550006	Entretien et réparations matériel de transport Citroën Jumpy	500,00		836,37		0,00	
61550007	Entretien et réparations matériel de transport Suzuki Vitara	500,00		939,25		500,00	
61550008	Entretien et réparations autres matériels	500,00		155,95		400,00	
61550009	Entretien et réparations matériel de transport Dacia Duster 2	0,00		707,56		500,00	
61550011	Entretien et réparations matériel de transport Dacia Duster 3	0,00		166,03		500,00	
61550012	Entretien et réparations matériel de transport Citroën Jumpy 2	0,00		0,00		500,00	
61560001	Frais de maintenance	2 100,00		1 736,53		1 850,00	
61560002	Frais de maintenance site internet	600,00		600,00		600,00	
61560003	Frais contrat d'assistance logiciels EBP	600,00		375,00		0,00	
61570001	Frais entretien et réparation matériel	600,00		240,00		250,00	
61610001	Primes d'assurances véhicules	4 400,00		4 004,07		4 400,00	
61680001	Autres assurances	6 950,00		7 104,12		7 000,00	
61740001	Dons, cadeaux	1 550,00		0,00		0,00	
61800001	Redevance location barques	250,00		544,30		550,00	
61810001	Documentation générale	100,00		0,00		100,00	
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS		74 400,00		64 690,01		78 000,00
62100001	Frais ristournes dépositaires	3 800,00		3 228,13		3 250,00	
62200001	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	14 600,00		21 400,36		26 100,00	
62300001	Publicité, information, publications	6 700,00		8 791,10		16 950,00	
62310001	Frais manifestations promotionnelles	18 300,00		5 711,08		4 400,00	
62320001	Frais de promotion : cartes découverte	2 900,00		0,00		2 000,00	
62510001	Frais de parking	100,00		19,50		100,00	
62510002	Frais de péage	500,00		135,40		400,00	
62530001	Frais déplacements du personnel	3 200,00		2 264,14		2 800,00	
62530002	Frais déplacements stagiaires	0,00		158,10		200,00	
62540001	Indemnités compensatrices de frais (indemnités gardes et divers)	7 800,00		6 585,21		7 250,00	
62570001	Frais de réception	1 200,00		1 394,40		500,00	
62600001	Frais de télécommunications	4 150,00		4 143,07		4 200,00	
62600002	Frais postaux	2 000,00		2 728,45		2 500,00	
62700001	Frais services bancaires	250,00		315,33		350,00	
62780001	Autres frais et commissions (vente cartes permis Lac internet)	50,00		0,00		0,00	
62810001	Cotisations organismes piscicoles	6 450,00		6 459,66		6 700,00	
62810002	Cotisations autres organismes	400,00		574,08		300,00	
62820001	Ateliers Pêche Nature	2 000,00		782,00		0,00	

63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES					
63100001	Impôts et versements assimilés sur rémunérations	4 400,00	12 650,00	4 025,00	10 781,97	4 100,00
63120001	Taxe d'apprentissage (OCAPIAT)	1 300,00		1 307,70		1 300,00
63130001	Cotisation à la formation professionnelle (OCAPIAT)	1 200,00		1 215,75		1 300,00
63330001	Participation des employeurs à la formation continue	1 400,00		0,00		0,00
63510001	Impôts locaux (taxe foncière et d'habitation)	2 850,00		3 070,00		3 150,00
63540001	Droits d'enregistrement et de timbres (cartes grises)	1 500,00		1 163,52		0,00
64	CHARGES DE PERSONNEL		349 750,00		330 734,22	341 100,00
64110001	Rémunérations brut du personnels administratifs	82 800,00		82 309,29		83 100,00
64110002	Rémunérations brut du personnels techniques	109 750,00		108 104,48		110 050,00
64110003	Rémunérations brut du personnels animations	54 450,00		53 802,74		55 100,00
64130001	Primes et gratifications stagiaires	500,00		90,00		500,00
64140001	Indemnité activité partielle	0,00		1 118,38		0,00
64140003	Indemnité inflation	0,00		400,00		0,00
64141001	Indemnisation stage longue durée	2 400,00		1 410,51		2 400,00
64141002	Indemnisation service civique	850,00		215,16		850,00
64160001	Indemnités journalières	0,00		0,00		0,00
64510001	Cotisations de sécurité sociale (C.M.S.A.)	57 000,00		53 148,26		54 000,00
64530001	Cotisations aux caisses de retraite (A.G.R.I.C.A.)	28 000,00		19 300,77		21 000,00
64560001	Cotisations pour le compte de l'Etat	750,00		732,62		800,00
64570001	Cotisations prévoyance de base (Chorum)	4 650,00		4 693,63		4 700,00
64580001	Cotisations complémentaire santé (Mutuelle Harmonie)	4 600,00		4 596,48		4 600,00
64800001	Frais de formation professionnelle	4 000,00		811,90		4 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		409 300,00		269 952,06	385 550,00
65300001	Frais d'assemblée générale	2 500,00		16,00		2 500,00
65300002	Frais de congrès	500,00		0,00		500,00
65300003	Frais de conseils et commissions	4 300,00		2 194,93		4 300,00
65300004	Frais de réunions des Présidents	1 100,00		222,60		1 100,00
65300005	Frais de réunion des gardes pêche particuliers	800,00		0,00		800,00
65300006	Frais de représentation du Président	400,00		31,00		400,00
65300007	Frais de représentation du Trésorier	1 000,00		972,00		1 050,00
65300008	Frais de représentation des administrateurs	1 300,00		533,78		1 300,00
65300009	Frais fonctionnement siège social	400,00		308,87		400,00
65720001	Subventions aux AAPPMA pour travaux piscicoles	10 000,00		10 000,00		10 000,00
65720003	Participation de la FNPF aux travaux piscicoles des AAPPMA	2 000,00		0,00		2 000,00
65720004	Subventions diverses	500,00		0,00		500,00
65720011	Participation étude déplacements salmonidés	15 000,00		0,00		9 000,00
65720012	Participation étude génétique ombres communs	3 000,00		1 840,00		0,00
65720013	Participation pour poste personnes à mobilité réduite	15 000,00		7 032,88		31 500,00
65721001	Participation travaux EPAGE : journées de nettoyage	6 700,00		5 994,00		6 000,00
65721101	Participation travaux EPAGE : C.T. Haut Bassin de la Loire 2018	500,00		182,28		5 200,00
65721102	Participation travaux EPAGE : C.T. Haut Bassin de la Loire 2019	1 300,00		0,00		2 200,00
65721103	Participation travaux EPAGE : C.T. Haut Bassin de la Loire 2021	18 000,00		675,89		18 150,00
65721201	Participation travaux EPAGE : C.T. Borne 2018	1 200,00		3 102,23		6 050,00
65721202	Participation travaux EPAGE : C.T. Borne 2019	500,00		694,20		2 750,00
65721203	Participation travaux EPAGE : C.T. Borne 2020	2 200,00		0,00		0,00
65721204	Participation travaux EPAGE : C.T. Borne 2021	3 650,00		2 551,96		3 650,00
65721301	Participation travaux EPAGE : C.T. Lignon 2021	9 600,00		0,00		9 700,00
65722001	Frais travaux continuité écologique seuil du Doulon	35 000,00		22 170,96		0,00
65722002	Frais travaux continuité écologique seuil du Peyrusse	15 000,00		0,00		0,00
65722003	Frais travaux continuité écologique seuil du plan d'eau de Langlade	45 000,00		0,00		40 000,00
65722004	Frais travaux continuité écologique ouvrages Haut Allier	0,00		0,00		9 500,00
65730001	Subventions de compensation aux AAPPMA	88 000,00		88 021,03		88 000,00
65730002	Subventions de cotisations mutualisés aux AAPPMA	82 350,00		82 320,84		77 500,00
65740001	Subventions de communication aux AAPPMA	4 200,00		80,00		4 200,00
65750001	Subventions de repeuplements aux AAPPMA	20 000,00		26 252,34		26 000,00
65760001	Subventions de garderie aux AAPPMA	6 700,00		5 100,00		6 700,00
65780001	Attribution aux AAPPMA droits pêche Club Halieutique	5 100,00		5 107,11		5 100,00
65800001	Autres charges	3 500,00		2 372,61		3 000,00
65800002	Frais autres actions techniques (frais repas pêches électriques, ...)	3 000,00		2 174,55		2 500,00
65800003	Frais autres actions techniques (analyse d'eau Senouire)	0,00		0,00		4 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		0,00		1 166,68	0,00
67500001	Valeurs comptable des éléments d'actifs cédés	0,00		1 166,68		0,00
67800001	Autres charges exceptionnelles	0,00		0,00		0,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		48 450,00		54 395,57	47 250,00
6811135	Amortissement installation, agencement des constructions	19 250,00		19 210,33		19 250,00
6811136	Amortissement garage	750,00		765,00		750,00
6811233	Amortissement étangs, terrains, barrages	4 750,00		4 724,20		4 750,00
681125	Amortissement matériel technique et outillage	1 850,00		2 856,40		3 750,00
6811282	Amortissement matériel de transport	1 150,00		6 182,55		13 200,00
6811283	Amortissement matériel de bureau et informatique	3 150,00		3 133,62		2 350,00
6811284	Amortissement mobilier	3 050,00		3 023,47		3 050,00
68150001	Dotations aux provisions charges d'exploitation : indemnités départ retraite	14 500,00		14 500,00		150,00
TOTAL DES CHARGES		995 500,00	995 500,00	824 900,29	824 900,29	960 800,00
EXCEDENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		995 500,00	995 500,00	824 900,29	824 900,29	960 800,00

R E C E T T E S		PREVISIONNEL 2021		REALISE 2021		PREVISIONNEL 2022	
N° Cptes	INTITULE DES COMPTES	Montant		Montant		Montant	
70	CESSIONS DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES		30 100,00		22 108,30		35 500,00
70800001	Produits activités annexes : pêches électriques	5 000,00		5 350,00		5 500,00	
70800002	Produits activités annexes : interventions pédagogiques	5 900,00		5 210,00		6 000,00	
70800004	Produits activités annexes : études piscicoles	17 400,00		8 848,30		21 100,00	
70800005	Produits activités annexes : location barques	1 500,00		2 430,00		2 500,00	
70800006	Produits activités annexes : gestion administratives AAPPMA	300,00		270,00		400,00	
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		397 900,00		231 809,46		327 600,00
74160001	Subvention exploitation Fédération Nationale	161 500,00		136 176,93		164 800,00	
74160002	Subvention exploitation Fédération Nationale : travaux EPAGE	29 650,00		3 623,40		29 100,00	
74160003	Subvention Fédération Nationale : travaux AAPPMA	8 000,00		0,00		0,00	
74170001	Subvention exploitation FNPF : redevance hydroélectrique	5 100,00		5 105,44		5 100,00	
74180001	Subvention Agence de l'Eau	54 500,00		53 695,68		36 500,00	
74181001	Subvention continuité écologique seuil du Doulon	28 000,00		15 409,34		11 500,00	
74181002	Subvention continuité écologique seuil du Peyrusse	12 000,00		0,00		0,00	
74181003	Subvention continuité écologique seuil du plan d'eau de Langlade	36 000,00		0,00		22 000,00	
74200001	Subvention exploitation : Conseil Régional	46 150,00		0,00		48 600,00	
74200002	Subvention exploitation : Conseil Départemental	2 100,00		0,00		0,00	
74200003	Subvention exploitation : autres organismes (E.D.F., etc...)	14 900,00		17 798,67		10 000,00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		517 100,00		517 245,52		560 450,00
75610001	Cotisations fédérales	338 000,00		347 259,95		347 000,00	
75611001	Ristourne Club Halieutique	125 000,00		125 926,66		126 000,00	
75680001	Autres cotisations et vignettes : permis Lac du Bouchet	30 000,00		23 961,00		26 000,00	
75800001	Inscriptions manifestations : concours Lac du bouchet et open float tube	3 950,00		2 119,00		4 100,00	
75810001	Produits des transactions : infractions Lac du Bouchet	200,00		800,00		500,00	
75810002	Produits des transactions : infractions (autres)	0,00		0,00		30 000,00	
75820001	Produits publicité sur dépliants	950,00		960,00		950,00	
75820002	Participations des AAPPMA aux repeuplements (parcours trophés)	2 400,00		1 783,04		2 000,00	
75830001	Participations des AAPPMA sur frais de gestion : remboursement divers	11 650,00		9 906,00		11 100,00	
75840001	Produits divers de gestion courante	150,00		0,00		150,00	
75860001	Participation des AAPPMA sur travaux de l'EPAGE	1 850,00		2 658,11		10 000,00	
75860002	Participation travaux continuité écologique (seuil du Cros)	250,00		281,76		50,00	
75870001	Participation inscription APN	2 700,00		1 590,00		2 600,00	
76	PRODUITS FINANCIERS		4 150,00		3 974,92		4 000,00
76400001	Revenus des valeurs mobilières de placement	4 150,00		3 974,92		4 000,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		41 750,00		37 295,19		10 250,00
77520001	Produits des cessions d'éléments d'actifs : vente équipement	18 000,00		19 530,00		0,00	
77700001	Quote-part des subv. investissements virée au compte de résultat	6 000,00		6 009,71		6 750,00	
77800001	Autres produits exceptionnels	10 000,00		10 823,30		0,00	
77800003	Autres produits exceptionnels : remboursements divers	7 750,00		932,18		3 500,00	
79	TRANSFERT DE CHARGES		0,00		1 431,86		0,00
79100001	Transfert de charges d'exploitation : indemnité journalière personnel administratif	0,00		0,00		0,00	
79100004	Transfert de charges d'exploitation : chômage partiel Covid-19 et fonds de solidarité	0,00		1 431,86		0,00	
TOTAL DES PRODUITS		991 000,00	991 000,00	813 865,25	813 865,25	937 800,00	937 800,00
DEFICIT		4 500,00	4 500,00	11 035,04	11 035,04	23 000,00	23 000,00
TOTAL		995 500,00	995 500,00	824 900,29	824 900,29	960 800,00	960 800,00

Annexe 1 : bilan synthétique de gestion du lac du Bouchet 2021 :

COMPTES		DEPENSES	RECETTES
		Détails	
* Achat poissons			
- Saison Grand Public : 900 kg truites arc-en-ciel	5 934,37 €		
- Saison Pêche Sportive : 1400 kg grosses truites arc-en-ciel	12 765,50 €		
- autres investissements :		23 397,50 €	
- 1000 cristivomers : indisponibles	0,00 €		
- 30 000 Corégones	2 825,00 €		
- 1000 Ombles Chevalier	1 872,63 €		
* Fournitures de bureau (permis) :		394,80 €	
* Temps travail : gestion technique et garderie 2 jours/an à 300 €/j	600,00 €	600,00 €	
* Temps travail : gestion administrative 2 jours/an à 300 €/j	600,00 €	600,00 €	
* Rémunération d'intermédiaire			
- Indemnisation des Gardes Pêche Particuliers (1 050 €/ Garde)	3 150,00 €	3 300,00 €	
- ristourne vente permis de pêche Chalet du Lac du Bouchet (1.5€carte)	365 permis	547,50 €	
- ristourne vente permis de pêche Restaurant le Couvige (1.50€carte)	125 permis	187,50 €	
- Commission et adhésion achetezaupuy.com (prise en charge Com Agglo en	0,00 €	0,00 €	
* Redevance Conseil Départemental			
- Redevance 2021 = 10% des ventes de permis		2 392,10 €	
Vente permis lac du Bouchet 2021 au 03/12/2021			23 921,00 €
accès offert en juillet et aout perte environ 4500 €			
accès offert -12 ans et -18 ans avec la carte de pêche 43 / halieutique			
à estimer avec bilan garderie ?			
* Totaux		31 419,40 €	23 921,00 €
* BILAN		-7 498,40 €	

Au niveau de la consommation de carburants on peut noter une économie en raison de la pandémie, en effet les véhicules ont moins roulé. Le montant prévu pour la création de l'APN de la Haute Vallée de la Loire n'a pas été utilisé suite à un petit retard dans sa création.

- **Les comptes 61 « Services extérieurs »**

La réalisation est un peu supérieure à la prévision en raison notamment de petit travaux d'entretien au niveau du siège social non prévus.

- **Les comptes 62 « Autres services extérieurs »**

Des économies ont été réalisées sur l'ensemble des comptes, sauf sur le compte 62200001 « Rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires » en raison de notre action en justice contre l'Etat sur le sujet de la régulation des cormorans suite à l'annulation de l'arrêté préfectoral par la LPO.

- **Les comptes 63 « Impôts, taxes et versements assimilés »**

Réalisation dans l'ensemble conforme aux prévisions.

- **Les comptes 64 « Charges de personnel »**

Réalisation plus faible que les prévisions notamment en raison d'une surestimation lors de l'établissement du budget prévisionnel du compte 64530001 « Cotisations aux caisses de retraites (A.G.R.I.C.A.) », mais également au niveau du compte 64800001 « Frais de formation professionnelle » car un seul salarié a effectué une formation au cours de l'année 2021.

- **Les comptes 65 « Autres charges de gestion courantes »**

Le réalisé est inférieur à la prévision en raison du faible nombre de demande de règlement de dossier de travaux de l'EPAGE mais également du nombre de dossiers plus faible de travaux prévus pour la continuité écologique en 2021. Un grand nombre de réunions se sont tenues en visio-conférence ce qui a limité les frais prévus.

- **Les comptes 67 « Charges exceptionnelles »**

Le montant de 1 166,68 € correspondant au montant qu'il restait à amortir sur le véhicule Renault Mégane au moment de sa vente.

- **Les comptes 68 « Dotations aux amortissements et provisions »**

Une légère augmentation résultant de l'acquisition d'équipements en cours d'année et dont l'amortissement a été pris en compte depuis la date d'achat en 2021.

Pour ce qui concerne les recettes :

- **Les comptes 70 « Cessions de produits, prestations de services »**

On ne peut que constater une différence entre le prévisionnel et le réalisé avec pour principale raison le compte 70800004 « Produits activités annexes : études piscicoles » : la différence est due au report du règlement d'une étude sur l'année 2022.

- **Les comptes 74 « Subventions d'exploitation »**

Certaines demandes de paiement des subventions de la Fédération Nationale ont été reportées notamment pour les travaux de l'EPAGE.

Un seul ouvrage a pu être arasé en 2021 au niveau de la continuité écologique, nous n'avons pas eu de rentrée d'argent.

- **Les comptes 75 « Autres produits de gestion courantes »**

La prévision n'a pas été respectée car nous avons eus une baisse significative des ventes des permis de pêche du Lac du Bouchet compensée en partie par une augmentation des cotisations fédérales sur la vente des cartes de pêche.

- **Les comptes 76 « Produits financiers »**

Légère baisse par rapport à la prévision en raison de la baisse des taux d'intérêts des différents placements.

- **Les comptes 77 « Produits exceptionnels »**

Différence par rapport à la prévision au niveau du compte 77800003 « Autres produits exceptionnels : remboursement divers » en raison de la tenue de réunion en visio-conférence et non en présentiel ce qui n'a pu être soumis à remboursement de la part de divers organismes notamment l'Agence de l'Eau.

- **Les comptes 79 « Transferts de charges »**

Présence d'une prise en charge de l'Etat sur du chômage partiel en raison du Covid-19.

Par ailleurs la comptabilité analytique du Lac du Bouchet fait apparaître un déficit de 6 477,10 € sur l'exercice 2021 (voir annexe jointe). La baisse des ventes des permis du Lac peut s'expliquer pour trois raisons :

- la modification de la réglementation pour la saison « Pêche Sportive »
- l'accès au Lac en juillet et août 2021 pour les détenteurs d'une carte de pêche de Haute-Loire sans aucun supplément
- la gratuité pour les titulaire d'une carte « Découverte moins de 12 ans » ou d'une carte « Mineure ».

3 - AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE L'EXERCICE 2021

Il est proposé d'affecter le déficit de l'exercice 2021 soit 11 035,04 € au compte 110 "Report à nouveau" qui après cette opération présentera un solde de **380 321,64 €**.

4 - BUDGET PREVISIONNEL ET OPERATIONS EN CAPITAL 2022

La Commission a établi le budget prévisionnel pour l'exercice 2022 à partir des propositions faites par le secrétaire comptable. Ce budget prévoit des dépenses pour un montant de **960 800,00 €** face à des recettes estimées à **937 800,00 €**. **Il présente un déficit de 23 000,00 €**. Ce budget prévisionnel pourra être ajusté en cours d'année en fonction de nouveaux éléments aussi bien en recettes qu'en dépenses.

En ce qui concerne les investissements pour 2022, il est prévu :

- l'acquisition d'un courantomètre d'un montant estimé à **9 000,00 €** pour le service technique,
- l'amélioration de la mise à l'eau actuelle du barrage de Lavalette pour un montant estimé à **85 000,00 €**.

Au terme de son examen, la Commission a proposé au Conseil d'administration du 24 février 2022 de soumettre ce bilan à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Synthèse de l'exercice 2021 par le cabinet comptable SARDA :

Monsieur Jean Rémi GALLIEN du cabinet SARDA fait une présentation synthétique de l'exercice comptable 2021.

Rapport des vérificateurs aux comptes :

Monsieur Maurice MANET et/ou Monsieur LÉBOITEUX font une présentation de leur rapport de vérification des comptes de la Fédération pour l'exercice 2021. Ils ont été reçus à la Fédération le 22 février 2022 en présence du Président Lionel MARTIN, du Trésorier Lucien GIRAUDON ainsi que de Jean-François FERRAND secrétaire comptable. Tous les documents comptables sont à leurs dispositions.

Approbation des résolutions financières présentées par le Trésorier :

Résolution financières n°1 :

Après avoir entendu les éléments de la commission des finances, du rapport du Conseil d'administration et des vérificateurs aux comptes et du Cabinet comptable SARDA, l'Assemblée Générale :

- o **approuve les comptes financiers de l'exercice 2021,**
- o **donne quitus au Conseil d'administration et au Trésorier,**
- o **affecte le déficit de l'exercice 2021 de 11 035,04 € au compte 110 "Report à nouveau", qui après cette affectation s'établira à 380 321,64 €.**

APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Résolution financières n°2 :

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale **adopte le budget de l'exercice 2022** arrêté à :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
- section de fonctionnement	960 800,00 €	937 800,00 €

APPROBATION DE L'ASSEMBLEE**Résolution financières n°3 :**

L'Assemblée Générale renouvelle et valide les mandats des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2022 de :

- **Monsieur Bernard LEBOITEUX,**
- **Monsieur Maurice MANET,**
- _____.

APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Rapport d'activité de la Fédération :

PREAMBULE :

Vous trouverez ci-dessous le rapport des activités fédérales de l'année 2021. Tous les éléments importants seront présentés au fil de ce rapport d'activité.

Comme 2020, l'année 2021 aura été une année atypique en termes de fonctionnement et de pratique de la pêche pour la Fédération comme pour tous les secteurs d'activité en France. Cependant la Fédération a réussi à mener à bien la totalité de ses missions en tenant compte des contraintes sanitaires en vigueur.

LE FONCTIONNEMENT FEDERAL :

- ◆ Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois en présentiel en 2021
 - 6 mars 2021
 - 22 mai 2021
 - 11 septembre 2021
 - 7 décembre 2021
- ◆ L'Assemblée Générale fédérale a été organisée de manière spécifique face aux conditions sanitaires. Elle a été organisée par correspondance et les Présidents et délégués ont pu s'exprimer pour satisfaire les obligations statutaires
- ◆ La rencontre annuelle des Présidents d'A.A.P.P.M.A. a pu être organisée le 23 octobre 2021.
- ◆ La Commission des Finances s'est réunie le 26 février 2021 pour clôturer l'exécution du budget fédéral 2020 et préparer le budget prévisionnel de 2021.
- ◆ La Commission des Finances s'est réunie le 18 février 2022 pour clôturer l'exécution du budget fédéral 2021 et préparer le budget prévisionnel de 2022.
- ◆ La Commission Promotion s'est réunie le 25 mai 2021.
- ◆ La situation financière de la Fédération est saine ainsi qu'en témoignent les documents financiers transmis aux Présidents et Délégués d'A.A.P.P.M.A. Le résultat de l'exercice budgétaire 2021 présente un résultat légèrement déficitaire mais qui a été expliqué par des dépenses non provisionnées.

Pour mémoire, cette situation s'explique par plusieurs facteurs importants :

- ◆ l'acquisition et l'amortissement des nouveaux véhicules achetés en 2021 : 2 DUSTER et remplacement du JUMPY
- ◆ des frais d'avocat pour défendre les intérêts des pêcheurs et la protection des milieux aquatiques dans le cadre du dossier cormorans
- ◆ Une gestion rigoureuse tant en dépenses qu'en recettes.

- ◆ La Fédération a participé assidûment aux réunions des différentes structures auxquelles elle est affiliée, parfois dans de nouvelles conditions en visioconférences :
 - Conseils d'administration, réunion du bureau et Assemblée Générale de l'ARPARA. (vice-président de l'ARPARA)
 - Conseils d'administration et autres réunions de l'Union des FDAAPPMA du Bassin Loire-Bretagne (UFBLB)
 - Assemblée Générale de la F.N.P.F.,
 - Assemblée du S.N.S.A.P.L.,
 - Assemblée Générale et Conseil d'administration du C.H.I.,
 - Conseils d'administration et assemblée générale du C.N.S.S.
 - Agence de l'Eau Loire-Bretagne (Comité de bassin, commission finances et commission Milieux Aquatiques)
 - Commissions préfectorales : CODERST, Commission des Sites, commission de gestion de l'Eau
 - Suivi du comité contre les projets de microcentrales de Chanteuges et de l'Auze
 - suivi de nombreux dossiers de pollution en 2021 qui a battu de tristes records
 - pollution de la Sérigoule
 - pollution de la Senouire
 - pollution du Chaponas
 - Pollution du Communac
 - Pollution de la Genouille
 - Pollution du Say et de Fontannes
 - Suivi des programmations des Contrat Territoriaux

- ◆ En 2021, la Fédération a bénéficié du soutien de quelques stagiaires. Nous avons accueilli ISSARTEL Eliott, POULY Antoine, LEBRETON Guillaume, PEGON Paul, FOUVET Xavier. Ces personnes ont apporté une aide lors des opérations techniques, des animations de l'été ou sur le plan administratif.

- ◆ L'ACCORD CADRE MEDDT-FNPF – AGENCE DE L'EAU LOIRE :
L'accord cadre national relatif aux actions des structures associatives agréées de pêche de loisir en eau douce pour la restauration et la protection des milieux aquatiques datant de 2012 a été reconduite sur 2021. Cela permet l'obtention sur justificatifs d'une aide de l'ordre de 36 000 € sur l'année. Cette convention est renouvelée pour la période 2022/024 via un avenant.

- ◆ LES REALISATIONS AVEC L'ARPARA EN 2021 :
L'Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA) a continué de travailler collectivement avec les 12 Fédérations départementales. Avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ARPARA continue de favoriser le développement du tourisme pêche et la communication.
Sur le projet de Convention de partenariat et d'objectifs (CPO) FD43/Région/ARPARA et les financements de la Région, en 2021 **dix dossiers** de demande de subvention ont été présentés pour notre Fédération. Cela représente une aide financière théorique de **28 302 €**.

Ces dossiers de subvention concernent :

- Edition du dépliant annuel
- création d'une plateforme PMR au Pechay à Costaros
- Panneaux d'information du Public 2021
- APN Gorges de la Loire estimation
- Les animations d'éducation à l'environnement

- Relance des APN en Haute-Loire
- Suivi thermique et intégration des données piscicoles
- Installation webcam lac du Bouchet
- Travaux d'entretien et accessibilité des berges (Loire-Senouire-Allier-Margeride-Dunière)
- Etudes préalables visant la RCE sur 14 ouvrages (CT Haut-Allier non financé par la Région)
- (Travaux RCE sur le Doulon dossier annulé suite à la prise en charge par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à 100%)

Concernant la communication, l'ARPARA et la Fédération de Haute-Loire ont réalisé des newsletters, des bulletins régionaux et des encarts dans la presse régionale et une vidéo sur la pêche en Auvergne Rhône-Alpes.

LA PRATIQUE DE LA PECHE :

Evolution du nombre de pêcheurs titulaires d'une carte de pêche en Haute-Loire en 2021 :

- Pour les cartes annuelles :

Cartes personne interfédérale :	3 431	plus 236	par rapport à 2020
Cartes personne majeure:	3 395	plus 106	par rapport à 2020
Cartes personne mineure :	1 266	moins 4	par rapport à 2020
Cartes découverte femme	591	plus 12	par rapport à 2020
Cartes découverte moins de 12 ans	2 209	moins 278	par rapport à 2020
Cartes « offre d'automne »	46	moins 19	par rapport à 2020
Cartes parrainage « femme »	31		
Cartes parrainage « Mineure »	57		
Cartes parrainage « - 12 ans »	136		
- Pour les cartes à durée limitée :

Cartes hebdomadaires	510	moins 69	par rapport à 2020
Cartes journalières	2799	moins 728	par rapport à 2020
- Pour les vignettes du C.H.I. :

Vignettes CHI	64	plus 5	par rapport à 2019
---------------	----	--------	--------------------

Saison 2021

Produit	Nbre de produits	Pourcentage
Carte interfédérale Personne majeure CHI 2021	3431	23.34%
Carte Personne majeure - Offre d'automne 2021	46	00.31%
Carte Personne majeure 2021	3395	23.10%
Carte promotionnelle Découverte Femme 2021	591	04.02%
Carte Parrainage promotionnelle Découverte Femme 2021	31	00.21%
Carte Personne mineure 2021	1266	08.61%

Carte Parrainage Mineure 2021	57	00.39%
Carte promotionnelle Découverte -12 ans 2021	2209	15.03%
Carte Parrainage Découverte -12 ans 2021	136	00.93%
Carte promotionnelle Hebdomadaire 2021	510	03.47%
Carte Journalière 2021	2799	19.04%
Vignette Club Halieutique Interdépartemental (CHI)	64	00.44%
Option annuelle Lac Bouchet personne majeure 2021	61	00.42%
Option journalière Lac Bouchet Personne majeure 2021	50	00.34%
Option journalière SANS TUER Lac Bouchet Personne majeure 2021	51	00.35%

Le bilan de l'année 2021 est déficitaire en nombre de cartes de pêche délivrées, en revanche on note une augmentation des cartes annuelles personnes majeures ou interfédérales. Cela traduit un retour à la pratique de la pêche de manière régulière, peut être lié à un retour aux activités de pleine nature. La contrepartie est la forte baisse des cartes journalières utilisées par les pêcheurs occasionnels !

La baisse des cartes de pêche « découverte – 12 ans » ou mineure est à relativiser car elle est quasi compenser par les offres de parrainage qui ont été délivrées.

Sur 2021, nous comptabilisons 8 817 membres actifs soit une augmentation + 419 au sein des 30 A.A.P.P.M.A. de Haute-Loire. Pour un département dont la population est estimée à 226 835 c'est important.




Nous disposons d'un réseau de 95 dépositaires de cartes de pêche durant l'année 2021. Il s'agit de dépositaires majoritairement privés et parfois de dépôts réalisés par les membres d'A.A.P.P.M.A..

Répartition des modes de délivrance des cartes de pêches en 2020 :

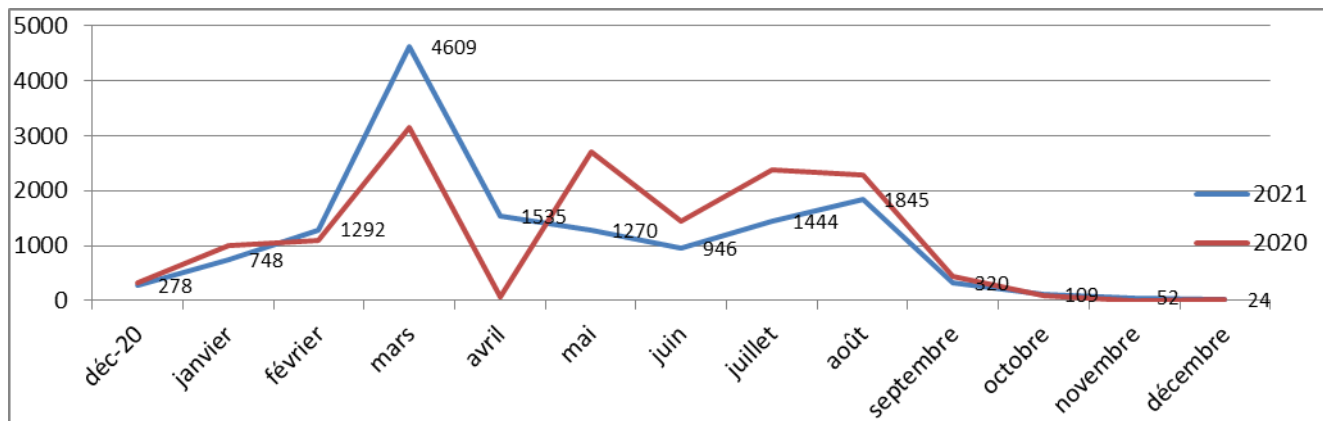
Statistiques du 01/12/2011 jusqu'au 14/03/2021

Point de vente	Nbre de Commandes	Nbre de produits	Pourcentage
Internaute	6 061	6 979	44.72%
Dépositaire Détaillant	6 752	6 752	49.82%
Dépositaire AAPPMA	740	740	05.46%
Total	13553	14471	100%

Les 14 471 adhésions prises par l'intermédiaire du site se répartissent :

- 6 752 chez les dépositaires (magasins) **50 %**  (54 % en 2020)
- 662 chez les dépositaires A.A.P.P.M.A. **5,5 %**  (7% en 2020)
- 6 979 depuis le domicile des pêcheurs **44,5 %**  (39 % en 2020)

Comparaison 2021 / 2020 de délivrance mois par mois



Les courbes ci-dessus illustrent parfaitement l'incidence des mesures de confinements liées à la pandémie de Covid19 en 2020.

L'ouverture 2021 a connu un franc succès pour la prise de carte. La période estival n'a pas été une bonne année pour la délivrance des cartes de pêche en 2021. cela s'est ressenti au niveau des animations.

Quelques chiffres au niveau national :

	Interfédérale	Majeure	Majeure offre automne	Décou. Femme	Mineure	- 12 ans	Hebdo-madaire	Journalière	TOTAL
2021	379 925	383 927	12 284	58 414	138 754	200 646	63 042	292 137	1 529 129
%	24,8%	25,1%	0,8%	3,8%	9,1%	13,1%	4,1%	19,1%	100
2020	354 429	386 233	11 752	53 152	132 344	195 506	66 746	320 431	1 520 593
%	23,3%	25,4%	0,7%	3,5%	8,7%	12,9%	4,4%	21,1%	100%

BILAN GARDERIE : CHIFFRES CLES 2021

Nombre de gardes-pêche en 2021 :

- 46 gardes pêche bénévoles (dont 5 commissionnés par la Fédération sur le barrage de Lavalette et le lac du Bouchet)
- 4 salariés de la Fédération à temps partiel

Bilan de la garderie fédérale (salariés) :

- + de 60 sorties
- 850 pêcheurs contrôlés
- + 20 achats de cartes de pêche
- 3 Procès-Verbaux
- Très nombreux rappels à la réglementation
- + de 20 sorties avec les gardes-pêche bénévoles

Suivi des procédures :

On note que les procédures sont bien suivies par le substitut du procureur. Malheureusement les fausses identités ou défaut d'adresse ne permettent pas d'aboutir à 100%.

Le suivi de l'avancée des procédures en eau libre est bien rodé même si cela prend parfois plusieurs mois. Le montant des transactions n'est parfois pas à la hauteur de l'investissement des gardes pêche particuliers bénévoles ou salariés. En cas de défaut de carte, l'acquisition d'une carte de pêche sous 24 heures reste actuellement la solution privilégiée et permet un retour financier aux collectivités piscicoles.

Formation de nouveaux gardes pêche particuliers :

Une cession de formation a été organisée en janvier 2021 avec 5 candidats. La présélection avait eu lieu dans l'automne/hiver 2020. Une nouvelle cession est prévue en février 2022.

BILAN DE LA PRATIQUE DE LA PECHE AU LAC DU BOUCHET :

Cette année, la pratique de la pêche au Lac du Bouchet a connu une nouvelle organisation relookée. Après un important travail sur la réglementation et les conditions d'accès, la saison 2021 est globalement satisfaisante.

Le Conseil d'Administration avait décidé d'offrir l'accès au lac du Bouchet en juillet et août aux détenteurs d'une carte de pêche de Haute-Loire ou interfédérale. Cette décision assumée a eu pour conséquence de limitée le nombre de permis journalier sur cette période estivale et entraine une perte financière estimé à 5 000 €.

De plus avec les nouvelles conditions d'accès, sans supplément pour les mineurs et – 12 ans ces deux catégories de pêcheurs ne sont plus comptabilisables dans le bilan. Cela induit une baisse du nombre de permis délivrés sur l'année et une baisse des recettes. Cependant la fréquentation et la satisfaction sont bien au rdv.

La seule baisse observée concerne la pratique de la pêche en barque ou en float-tube. En effet, devant l'impossibilité de repeuplement en cristivomer (indisponibles depuis 2017) et la difficulté technique de la pêche des ombles chevaliers, la pêche en barque des salmonidés était compliquée et du coup moins fréquentée. Il est probable qu'une embellie se dessine en 2022 avec le retour des repeuplements en cristivomer en mai 2022 et toujours les ombles chevaliers qui s'acclimate bien !

Il est difficile de faire un bilan par saison puisque les permis délivrés couvrent maintenant toute l'année.

BILAN	SAISON 2021					
	permis journalier 20 €	permis annuel 130 €	supp. journalier ST 10 €	supp. journalier 15 €	supp annuel 80 €	GRATUITE
TOTAL	197	38	206	190	116	96

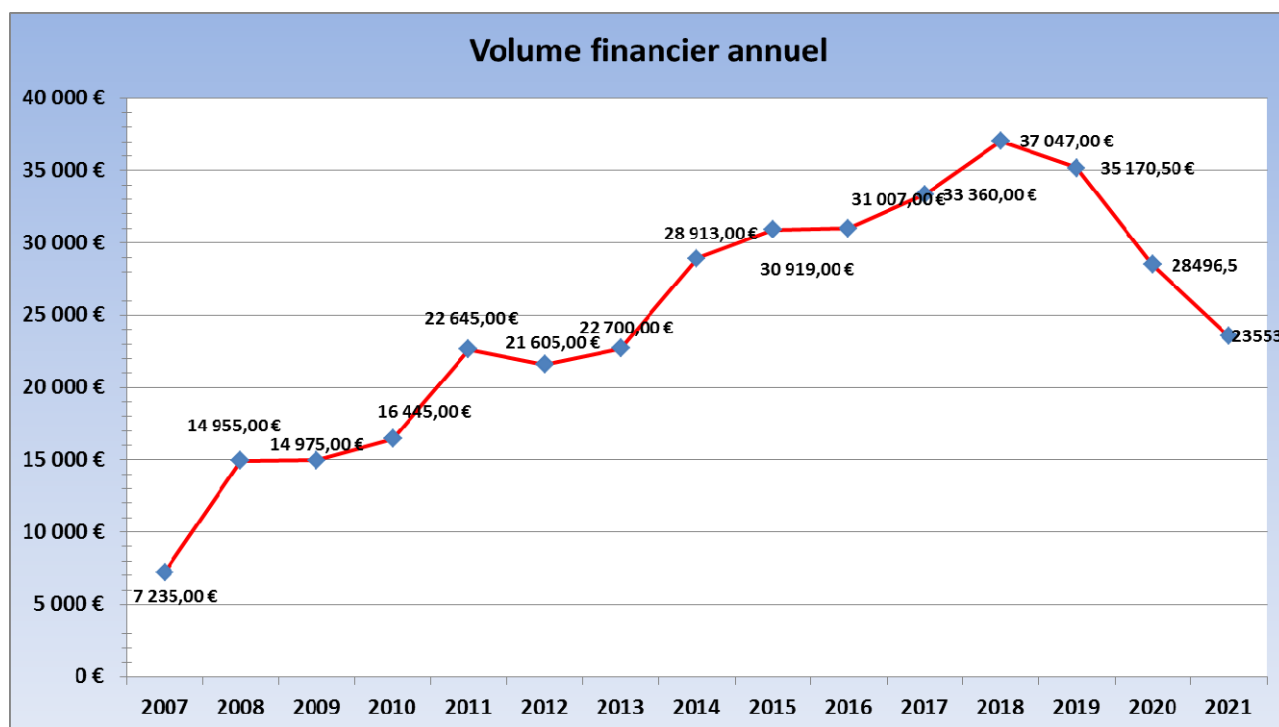
Nombre permis délivrés en 2021	nombre permis saison 2021
843	154
Nombre permis délivrés en 2020	nombre permis saisonniers* 2020
834	185*

* permis saison grand public + permis deux saisons + permis saison sportive

Concernant la location de barque, la Fédération a deux barques de type « Silurine » de 4 m qui ont été mises en location. L'année 2021 a permis 80 locations de barque contre 32 locations en 2020. Ces embarcations ont également été utilisées lors d'animation (BPJEPS, manifestations, ...). Ce résultat positif est dû à une location par les responsables du restaurant du lac directement sur place.

A l'avenir, la Fédération ne devrait pas continuer d'assurer l'intérim de la location d'embarcation. Il serait bien que les partenaires locaux répondent au prochain appel d'offre.

La gestion financière de la location de barque au lac du Bouchet en 2021 présente un bilan légèrement excédentaire de 1 021 € (contre un déficit de 5 500,99 € en 2020).



Evolution du volume financier au lac du Bouchet 2007-2021 (vente de permis)

Il faut également retenir l'importante **redevance versée au Conseil Départemental de la Haute-Loire qui sera de 2 392,10 € pour 2021** (10% des permis vendus).

Il faut noter les importants changements dans les relations avec le département depuis juin 2021. Il y a de nouveaux interlocuteurs. Les relations se sont apaisées. La convention de cession du droit de pêche a été rediscutée. Cela a pris la forme d'un bail de pêche plus classique, plus souple et aussi une légère baisse de la redevance a été actée à partir de 2022. Cette redevance sera de 8% des permis vendus contre 10% auparavant.

BARRAGE DE LAVALETTE :

Depuis 2016, la Fédération dispose d'un outil permettant de suivre et de contrôler les réservations pour la pratique de la pêche en barque ou en Float-tube sur le barrage de Lavalette puisque la réservation est obligatoire.

En 2021, nous avons enregistré :

Nombre de réservations TOTALES	965
Nombre de réservations BARQUES	509
Nombre de réservations FLOAT-TUBE	456
Réservations en HAUTE-LOIRE	696
Réservations AUTRES DEPARTEMENTS	269
Dont réservations pour la LOIRE	180

A noter que le niveau extrêmement bas du barrage à partir d'octobre 2021 n'a pas permis une mise à l'eau des embarcations dans de bonnes conditions.

Notre projet de création d'une rampe de mise à l'eau n'a pas pu aboutir suite à un blocage du projet par le nouveau Président du Syndicat mixte de Lavalette. La Fédération a bien tenté d'étudier d'autres possibilités mais qui ne sont pas réalisables pour différentes raisons : santé publique, respect des arrêtés préfectoraux et autres interdictions.

Cette situation est d'autant plus dommageable que le projet avait obtenu l'aval de toutes les parties en janvier 2021. Une concertation doit avoir lieu début 2022 pour tenter de trouver une issue favorable.

EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION.

Au niveau de la réglementation de la pêche, pour ce qui concerne les deux principales composantes à savoir les quotas et les tailles de capture, il y a eu quelques changements en 2021. Ces modifications concernaient la mise en conformité des tailles légales de captures sur certaines rivières en rapport à l'évolution des connaissances. Ces évolutions font suite à un nouvel état des lieux des connaissances techniques (croissance, scalimétrie, suivi...). Ce travail faisait partie de la démarche de simplification de la réglementation en Haute-Loire.

La Fédération a donc travaillé sur ce sujet en collaboration avec les A.A.P.P.M.A.. Des modifications ont donc été entreprises pour l'année 2021. Toutes les propositions de la Fédération (sur la base des notes du service technique) n'ont pas été retenues par les A.A.P.P.M.A. c'est dommage.

Il restera un important travail à faire sur la gestion des plans d'eau. Un état des lieux est indispensable pour une meilleure connaissance et une meilleure diffusion des informations. D'autant que depuis l'adoption des nouveaux statuts des A.A.P.P.M.A. pour que le règlement intérieur des A.A.P.P.M.A. soit valide il faut impérativement qu'il reçoive une validation officielle de la Fédération. Cet état des lieux servira également de base pour un travail collaboratif avec les A.A.P.P.M.A. sur le développement possible de ces zones de pêche.

LE SAUMON DE L'AXE LOIRE-ALLIER.:

La Fédération suit depuis le début la mise en œuvre des travaux de reconfiguration du barrage de Poutès. Ces travaux doivent se terminer début 2022. D'après les derniers éléments en notre possession de nombreuses améliorations devraient être constatées pour la montaison des saumons adultes ou pour la dévalaison des smolts. En revanche lors des dernières visites et de la mise en eaux du barrage, des non-conformités importantes ont été relevées. EDF avait annoncé une retenue d'environ 400 mètres de longs, à priori en condition réelle, on est plus proche de 1200 mètres ! Ce qui ne correspond en rien à ce qui avait été annoncé et pose deux principaux

problèmes : la dévalaison des smolts et l'augmentation de l'attrait pour les cormorans et une prédation accrue sur les smolts

La Fédération a continué à soutenir la politique pour l'alevinage en saumons sur la partie amont de Poutès qui permet un taux de croissance et de survie plus important des jeunes saumons.

A noter que seulement 264 saumons comptabilisés à VICHY en 2021 (57 au niveau de la passe à poisson de Langeac). Des frayères ont été observées sur la partie amont de l'Allier à l'automne notamment en amont du barrage de Poutès.

CONVENTION DE PARTENARIAT RTE-ENEDIS ET FEDERATION : SENSIBILISATION « PRUDENCE SOUS LES LIGNES »

Conformément à nos engagements, la Fédération a contribué à la diffusion d'un message de prudence face aux risques électriques.

En 2021, la Fédération a sensibilisé en fonction des moyens et opportunités disponibles dans cette période particulière :

- Le public via notre site internet où des visuels apparaissent et renvoient sur les pages d'information.
- La présence d'informations sur notre brochure annuelle
- La mise à disposition des plaquettes de sensibilisation et d'information lors du SANAMA

A notre grand regret, nous n'avons pas pu réaliser d'animation en milieu scolaire ou très peu. Nous n'avons pas pu non plus mettre en œuvre de fêtes de la pêche, ce qui est dommageable pour la sensibilisation des plus jeunes avec certains supports de communication comme le livret pédagogique.

La convention a été renouveler en 2021 pour 3 ans.

PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES :

BILAN HYDROLOGIQUE 2021 :

CI après un bilan hydrologique synthétique de l'année 2021

- 2021 : une année hydrologique plus « normale » après un cycle 2015-2020 marqué par les sécheresses estivales et des températures « chaudes ».
- Les débits des cours d'eau normaux à supérieurs à la moyenne pendant l'hiver sont bas à relativement bas au cours du printemps mais retrouvent des valeurs excédentaires pendant l'été (cela n'était pas arrivé depuis 2014) jusqu'à la fin août où la baisse des précipitations favorisent un retour à une situation déficitaire particulièrement sur le bassin de l'Allier. En fin d'été/début d'automne l'hydraulicité est globalement faible bien que la situation soit contrastée selon les bassins versants. L'automne est globalement sec et les débits bas et inférieures au normales bien que certains bassins conservent une situation plus favorable.
- Les conditions estivales ont été favorables à la vie piscicole et notamment au recrutement pour la truite (survie et croissance des **alevins nombreux en 2021**).
- Pour l'instant l'absence de crue post-fraie pour la truite est favorable à la reproduction 2021 ; les conditions hydrologiques printanières 2022 détermineront la qualité de cette reproduction.
- 1 seul arrêté préfectoral « sécheresse et restrictions des usages de l'eau » le 20/8/2021 qui avait placé certains BV en « Vigilance », ce qui est exceptionnel comparativement aux années passées récentes
- il est important d'insister sur la nécessité d'une gestion quantitative équilibrée et partagée entre les usages de l'eau, où les besoins des milieux aquatiques (débits des cours d'eau, remplissage des nappes, alimentation des zones humides...) doivent être assurés en priorité avec l'usage prioritaire de la production d'eau potable.

- Il est important de relever les tensions qui augmentent concernant cette gestion quantitative, avec l'exemple du développement des « bassines/ retenues collinaires ». Cette situation est symptomatique d'une mauvaise approche de cette gestion (adapter la ressource mais insuffisante aux besoins alors qu'il faudrait faire l'inverse). Sur ces dossiers les collectivités piscicoles (locales, départementale, régionale, nationale) doivent faire entendre leur voix, parfois en s'associant avec d'autres associations environnementales engagées dans ce combat pour défendre l'eau, les milieux aquatiques et leur biodiversité, pour nous et pour les générations à venir. L'eau est une ressource patrimoniale.

CAMPAGNES DE REGULATION DES CORMORANS :

Le quota départemental fixé par un arrêté ministériel était de 370 oiseaux (350 oiseaux sur les eaux libres et 20 sur les eaux closes). L'arrêté préfectoral de mise en œuvre avait supprimé la répartition par bassin de ce quota de 350 oiseaux. Simplement un objectif sur l'allier devait être ciblé. Une analyse des contenus stomacaux avait été prévue et organisée. Cette opération devait permettre de confirmer la prédation des cormorans sur nos populations piscicoles en eaux libres.

Malheureusement, avant même le début des tirs de régulation la LPO France a attaqué l'arrêté préfectoral de régulation sur les eaux libres, donc le quota de 350 oiseaux. La demande en référé suspensif a été étudiée par le tribunal de Clermont Ferrand le 24 octobre 2021. La Fédération était présente lors de l'audience accompagnée d'un cabinet d'avocat (Helios). Le juge a suspendu l'arrêté préfectoral quelques jours après l'audience. Le juge ayant considéré que l'Etat n'avait pas apporté suffisamment d'éléments sur la prédation des cormorans sur les eaux libres depuis le dernier jugement, il a également rappelé que c'était aux services de l'Etat de mener les études et suivis.

Suite à cette situation la Fédération et les A.A.P.P.M.A. se sont mobilisées :

- un communiqué de presse a été envoyé à la presse locale
- La FNPF et l'ARPARA ont été contacté et informé de cette situation inacceptable
- une demande de prise d'un nouvel arrêté préfectoral a été adressée au préfet de Haute-Loire
- Les A.A.P.P.M.A. (bassin de l'Allier) ont sensibilisé les communautés de communes et communes pour obtenir des délibérations en faveur de la régulation
- début 2022 la FNPF a finalement pris position et transmis un courrier au Ministère de l'Environnement
- La Fédération a décidé de contester cette décision avec l'aide d'un cabinet d'avocat

Sur les 3 journées de régulation qui ont pu avoir lieu avant la suspension de l'arrêté préfectoral ont permis de la régulation de 80 cormorans sur les eaux libres et essentiellement sur la Loire.

DECLARATIONS DE POLLUTIONS OU NUISANCES :

En 2021, la Fédération a enregistré 33 déclarations importantes signalant des pollutions ou des nuisances, des couleurs, des odeurs inhabituelles ou des écoulements suspects ou des travaux sans autorisations. L'information nous a été faite souvent par des pêcheurs, les 1^{ers} garants de la qualité de l'eau et de sa surveillance...

C'est autant qu'en 2020 qui avait été une année record ! A chaque fois les informations ont été transmises aux services compétents chargés de la police de l'eau pour des suites à donner (DDT 43, OFB, ...).

2021 aura été une année noire pour les rivières de la Haute-Loire avec des événements très importants liés à des pollutions avec d'importantes mortalités.

La 1^{ère} pollution aura été la pollution de la Senouire par une scierie de Paulhaguet qui a eu pour conséquence une mortalité très forte sur près de 23 km (mortalité estimée en 60 et 100% suivant les secteurs amont et aval). Une procédure a été entreprise avec dépôt de plainte de la Fédération et des A.A.P.P.M.A. concernées. La Fédération a mis en place plusieurs suivis ou évaluation de l'impact de cette pollution. Des opérations visant le transfert de poissons depuis le bassin versant ont été réalisées à l'automne, une fois que la Fédération a eu la certitude que la zone impactée était viable pour les poissons. Les A.A.P.P.M.A. ont également procédé à des opérations de repeuplement à partir de juvéniles en dérogation au PDPG du fait de cette pollution très importantes sur 23km et en dérogation du PDPG. Les poissons introduits ont été marqués par l'A.A.P.P.M.A. locale de Paulhaguet ce qui permettra d'évaluer l'efficacité de ces repeuplements.

La 2^{ème} pollution importante aura été la pollution de la Sérigoule par un GAEC agricole et le dysfonctionnement d'un méthaniseur. Ce rejet d'effluent a eu pour conséquence une mortalité totale foret sur près de 23 km. Une procédure a été entreprise avec dépôt de plainte de la Fédération et l'A.A.P.P.M.A. concernée. La Fédération a fait un état des lieux, une estimation du préjudice et un suivi à l'avenir.

Avec l'aide de notre cabinet d'Avocat HELIOS, nous avons mis en place de nouvelles procédures juridiques qui s'appelle des Conventions d'intérêts judiciaire (=CIJ). Cette procédure nouvelle permet un traitement plus rapide par le procureur de la République à condition que toutes les parties s'entendent sur les faits et les préjudices subis. Cela permet un traitement de la procédure judiciaire en quelques mois (environ 6 mois) au lieu de plusieurs années...

La mise en œuvre a déjà permis de solder certains contentieux favorablement et financièrement :

- pollution du ruisseau de Chabannes 2021
- pollution du ruisseau de Chaponnas 2021 (audience à venir en février 2022)
- pollution de la Sérigoule 2021 (audience à venir en février 2022)
- Pollution de la Senouire 2021 (audience à venir)
- ...

COMMISSIONS PEFECTORALES :

La Fédération participe à diverses commissions préfectorales : C.O.D.E.R.S.T., Commission des Sites et des paysages, commission des Carrières.

De plus, la Fédération émet des avis rédigés par les services techniques sur des dossiers de demande d'autorisation au titre de la « loi sur l'eau » transmis par la Direction Départementale des Territoires et émet des avis lors d'enquêtes publiques.

COMITE DE BASSIN :

Le Président fédéral représente la F.N.P.F. au Comité de Bassin et à la Commission du Milieu Naturel de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Il participe aussi au COGEPOMI (Comité de Gestion des Poissons Migrateurs).

LES SAGE EN HAUTE-LOIRE :

La Fédération est présente ou représentée dans les CLE des 7 S.A.G.E. couvrant intégralement notre territoire :

- S.A.G.E. Loire Amont, porté par l'EPL approuvé par arrêté préfectoral en 2017.
- S.A.G.E. Loire en Rhône-Alpes, porté par l'EPL approuvé par arrêté préfectoral en 2014.
- S.A.G.E. Allagnon, porté par le SIGAL, approuvé par arrêté inter préfectoral en 2019.
- S.A.G.E. Allier-aval, porté par l'EPL, approuvé par arrêté préfectoral en 2015.
- S.A.G.E. Haut-Allier, porté par l'EPL, approuvé par arrêté préfectoral en 2016.
- S.A.G.E. Dore, porté par l'EPL, approuvé par arrêté préfectoral en 2014.
- S.A.G.E. Lignon du Velay, porté par l'EPAGE LOIRE LIGNON, approuvé par arrêté préfectoral en 2020.

CONTRATS TERRITORIAUX :

Pour rappel, la Fédération participe avec les A.A.P.P.M.A. concernées à la vie des « Contrats territoriaux » (CT) :

- o CT Lignon du Velay incluant les masses d'eau : Dunière, Lignon aval et Lignon amont les 1^{ère} actions ont été conduites en 2021.
- o CT Haut bassin de la Loire : en cours
- o CT Dore en cours,
- o CT Ance du Nord : terminé en 2019. Ce territoire a été intégré dans le CT Loire et affluents vellaves
- o CT Allagnon : un deuxième contrat est en cours,
- o Contrat Territorial sur la Loire et affluents Vellaves : en cours par l'EPAGE Loire Lignon.
- o Contrat Territorial haut Allier : le démarrage et mise en œuvre en 2021.
- o Contrat Territorial Val d'Allier : en cours (porteur EPL)
- o Contrat Territorial affluents Allier du Brivadois : étude en cours pour redémarrage (porteur Syndicat d'Aménagement de l'Allier).

REPEUPEMENTS :

Depuis 2011, les A.A.P.P.M.A. doivent effectuer leurs éventuels repeuplements des cours d'eau en poissons de pisciculture en conformité avec la note de cadrage adoptée lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 16 octobre 2010.

L'objectif est de respecter le plan de gestion fédéral (PDPG) qui concilie pratique halieutique et protection des espèces. Chaque A.A.P.P.M.A. doit envoyer son programme de repeuplement annuel à la Fédération. En 2021, la Fédération a pu émettre un avis sur ces programmes prévisionnels.

Globalement il n'y a pas eu de remarques importantes simplement des rappels sur les bonnes pratiques.

Il ne faut pas oublier la nouvelle note de cadrage en vigueur qui a été établie en février 2020. Cela aura permis de mettre à jour les préconisations par rapport à l'évolution des pratiques et des connaissances.

Comme chaque année, nous vous rappelons que le financement des poissons par le fonds de compensation passe par le respect des notes de cadrage, de la réception du programme de repeuplement par la Fédération et des conditions d'attribution du fonds de compensation. Les

tarifs de prise en charge ont également été mis à jour en 2021. On note une forte augmentation des prix d'achat des poissons au kilo depuis 2020.

Globalement il a été introduit dans les rivières de Haute-Loire 4 362 kg de truites adultes dans les cours d'eau contre 3 888 kg en 2020 (en baisse en 2020 suite crise sanitaire). Il s'agit de truites adultes avec en grande majorité des Truites Arc-en-Ciel. Cette quantité est comparable aux années précédentes.

Concernant les plans d'eau et les autres poissons (Brochet/sandre/gardon/carpe...), il a été introduit 2 662 kg (contre 2 362kg en 2020).

Aucuns œufs, alevins ou truitelles n'ont été introduits dans nos rivières, sauf sur la Senouire de manière dérogatoire et exceptionnelle où des truitelles et des ombres ont été réintroduits suite à la pollution et à une forte mortalité observée au printemps sur 19 km. Une partie des truitelles introduites (secteur de Paulhaguet) ont été marquées par ablation de l'adipeuse afin de permettre l'évaluation de cette opération. Malheureusement l'A.A.P.P.M.A. de Brioude n'a pas respecté cette consigne de marquage, c'est dommageable pour l'évaluation de ce type d'opération.

CONTINUITÉ ECOLOGIQUE (RCE):

Des travaux et des études étaient prévus en 2021. Seuls les travaux sur le Doulon ont pu être réalisés avec la suppression d'un ouvrage.

Malheureusement le contexte juridique et réglementaire a évolué avec le projet de loi climat et résilience sur la pression des propriétaires de seuils. Il est maintenant très compliqué de s'investir et d'aboutir dans la restauration de la continuité écologique. Même les administrations (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, DDT,...) ne maîtrisent pas encore l'interprétation de ces évolutions réglementaires...

Cependant la Fédération reste positionnée pour la réalisation d'études préalables sur le bassin versant de l'Allier, notamment dans le cadre du projet de Contrat Territorial du haut Allier.

La Fédération apporte également son assistance technique à la commune de Céaux d'Allègre et à l'A.A.P.P.M.A. d'Allègre pour la mise en conformité de la prise d'eau du plan d'eau de Langlade. Les travaux devraient intervenir en 2022.

PROJET DE MICROCENTRALE:

La Fédération poursuit le combat contre les nouveaux projets de microcentrales en Haute-Loire. La Fédération s'est toujours opposée à tout nouvel équipement.

Deux dossiers sont toujours en cours d'instructions :

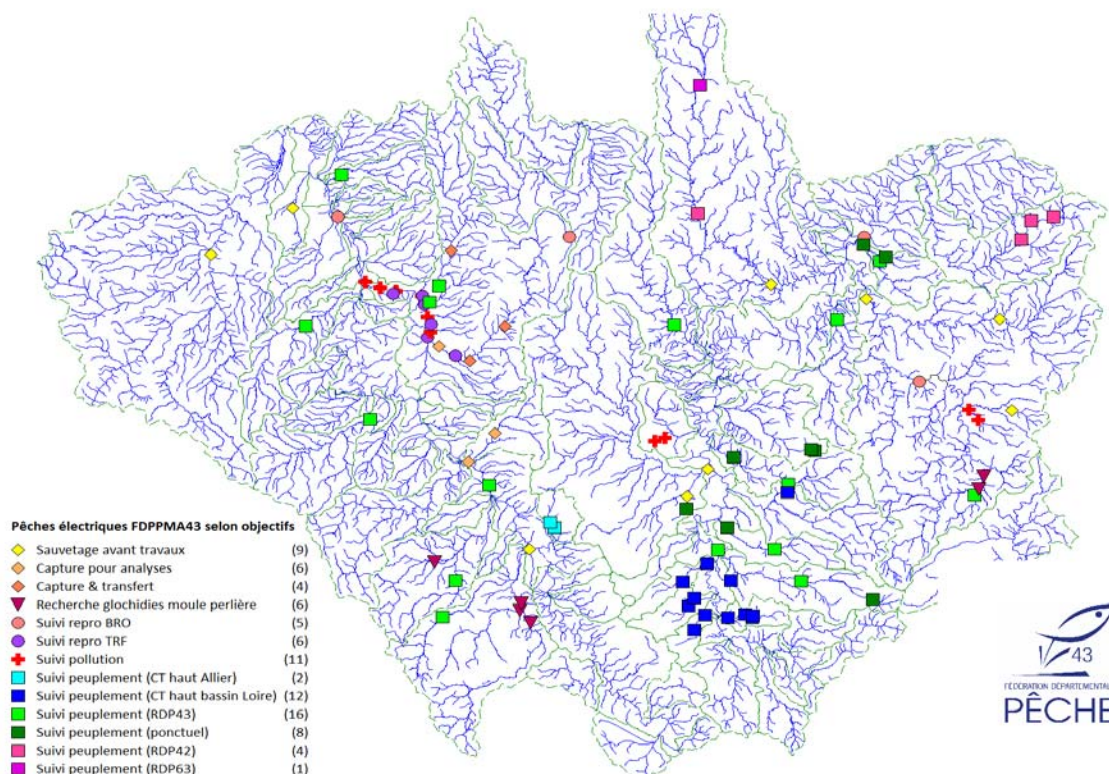
1. à Chanteuges sur la Desges
2. à Yssingaux sur l'Auze.

La Fédération apporte son soutien aux deux collectifs avec une assistance technique et financière pour les procédures et recours devant les juridictions compétentes.

CONNAISSANCE DU PATRIMOINE PISCICOLE :

ACQUISITION DE DONNEES :

L'acquisition de connaissances sur les peuplements piscicoles concerne d'abord les cours d'eau de Haute-Loire par la réalisation de pêches électriques réalisées avec des objectifs divers.



En 2021, ce sont au total **87 opérations** qui ont été réalisées :

- **9 pêches de sauvetage avant travaux** autorisés par les Services Départementaux de Police de l'Eau (DDT / AFB) en tant que mesures préventives. Ces opérations sont facturées aux pétitionnaires (collectivités, entreprises, EDF,...).
- **61 pêches à des fins d'étude et de connaissance des peuplements piscicoles**, dans le cadre du suivi de notre réseau départemental piscicole (Réseau de la Fédération 43) pour établir un état initial ou à la demande de nos partenaires institutionnels (EPAGE, SIGAL, Conseil Départemental) ou des A.A.P.M.A.
- **11 pêches électriques suite à des pollutions pour une estimation des dommages**
- **4 opérations de transferts de poissons suite à des pollutions à l'automne.**
- **2 pêches à des fins d'étude avec les Fédérations voisines**



Ces opérations sont bancarisées et traitées avec des logiciels spécialisés (WAMA, GEOPIKAIA). Leur analyse et le calcul d'un certain nombre d'indicateurs piscicoles (Indice Poisson Rivière, concordance typologique, qualité salmonicole) nous renseignent sur la qualité des peuplements et des populations d'espèces « repères » (truite, ombre commun, brochet) en lien avec celle des milieux aquatiques qui les hébergent.

Une copie des comptes rendus des pêches de sauvetage avant travaux et des études sont adressés aux A.A.P.P.M.A. concernées.

A la demande de l'A.A.P.P.M.A. de St Pal de Senouire, une étude spécifique a été menée sur le plan d'eau du Breuil de la Chaise Dieu pour qualifier son peuplement et son potentiel de développement.

DEVELOPPEMENT, PROMOTION ET COMMUNICATION :

COMMUNICATION :

Sur le plan promotionnel, la Fédération n'a pas été présente sur le salon de Cournon en janvier qui a été annulé.

Le SANAMA prévu en février 2021 a été reporté en novembre 2021. La Fédération a participé.

Par la suite les opérations de promotion du type « fête de la pêche » et manifestations diverses n'ont pas toujours été possibles du fait des conditions sanitaires.

A l'occasion de l'ouverture de la pêche en 1^{ère} catégorie, une conférence de presse a été organisée au siège fédéral pour présenter le guide de la pêche 2021 et pour faire le bilan de la saison dernière.

Avec l'ARPARA, nous avons réalisé un bulletin régional « Réseau pêche », plusieurs newsletters transmises aux pêcheurs de Haute-Loire et mises en ligne sur notre site internet.

La Fédération a également participé à la diffusion d'encarts « pêche » dans la presse locale avec le soutien de l'ARPARA et de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

La Fédération a poursuivi son investissement sur la communication via les réseaux sociaux pour rajeunir ses moyens de communication. La page Facebook « PECHE HAUTE LOIRE a diffusé des informations relatives à la pêche en Haute-Loire, parfois avec l'assistance de l'ARPARA.

De nouvelles vidéos ont été préparées avec comme objectif la sensibilisation des plus jeunes mais pas que, à la pratique de la pêche et notamment des possibilités en Haute-Loire.

DEVELOPPEMENT / PROMOTION :

Les 2 animateurs (Sylvain BÉAL et Yann FORLOROU) ont réalisé les d'animations en milieux scolaires ou avec des publics divers. La majorité des animations ont été maintenues.

Les salariés ont tout de même réalisé des animations dans différents établissements scolaires ou centres de loisirs, les activités en extérieurs étant parfois possibles.

123 personnes ont bénéficié des animations estivales organisées par la Fédération. Les conditions météo du mois de juillet étaient très peu favorables aux activités extérieures.

Les animations proposées concernaient :

- Pêche au coup à Bas en Basset,
- Pêche en bateau au lac du Bouchet,

- Pêche en Float-Tube au lac du Bouchet
- Balade pêche Loire ou Allier en famille
- Pêche au coup avec les campings de Brives, Langeac ou Vorey

Le bilan est le suivant :

	nombre de participants
pêche au coup bas	32
pêche bateau	11
float tube	2
balade pêche	9
Camping Brives	29
Camping Langeac	15
Camping Vorey	25
TOTAL	123

Nos actions de formation de nouveaux pêcheurs se poursuivent notamment par les Ateliers Pêche Nature (A.P.N.) au nombre de 2. Cela représentait environ 35 élèves en 2022.

Concernant les APN nous avons mené une action de relance des APN sur l'année 2021(avec le soutien financier de la Région). Cet important travail a permis la rédaction d'un cahier des charges précis garantissant la pérennité et le soutien financier de ces structures. L' Ce cahier des charges s'inscrit d'ailleurs dans les mêmes lignes directrices proposées par la FNPF fin 2021. L'objectif de ce travail étant la création de nouveau APN dans un avenir proche. D'autant que l'APN d'Allègre ST Pal de Senouire a décidé de cesser son activité fin 2021. A ce jour deux projets vont voir le jour en 2022, avec la création d'un APN dans le Brivadois et d'un APND sur le secteur du Puy Goudet et Solignac sur Loire.

La Fédération réalise également des animations à destination des séniors sur le bassin du Puy en Velay, des animations pour les étudiants en BPJEPS « pêche de loisir » et les publics en situation de handicap.

Concernant les événementiels :

- Le 9 octobre 2021 s'est tenu la 16^{ème} Fête de la pêche au Lac du Bouchet avec 50 participants. Il s'agissait d'une nouvelle version associant pêche à la mouche et pêche aux leurres



TRAVAUX COORDONNES

La Fédération, les A.A.P.P.M.A. et la F.N.P.F. contribuent techniquement et financièrement aux travaux d'entretien des rivières, programmés et réalisés par l'EPAGE Loire Lignon ou le S.I.G.A.L. à hauteur de 5 % (pour tous les travaux réalisés par voies contractuelles notamment tous les Contrat Territoriaux = CT). Nous sommes associés aux programmations et suivis des travaux. On observe toujours un décalage de plusieurs mois entre la programmation et la réalisation des travaux.

En 2021 les demandes de paiement du EPAGE Loire Lignon ou du SIGAL ont été réduites d'autant que 2021 était une année de redémarrage pour de nombreux CT et engendrera des reports des demandes de paiement sur les années futures. Ces dépenses concernent des programmations de travaux des années 2019, 2020 ou 2021.

La plupart de ces programmations sont encore en cours avec des engagements financiers conséquents en attente de réalisation des opérations ou bien en attente des demandes de paiement. Ces engagements représentent actuellement une somme d'environ 47 700 € sur l'ensemble des programmations.

TRAVAUX ET FINANCEMENT DES A.A.P.P.M.A.

Concernant les travaux d'A.A.P.P.M.A. plusieurs dossiers ont bénéficié de l'aide technique ou financière de la Fédération. On peut citer quelques exemples :

- travaux d'entretien et d'accès aux postes de pêche avec un prestataire, environ 24 journées
- travaux de lutte contre la jussie et création de poste de pêche sur l'étang du Villard
- travaux de création d'une plateforme PMR sur l'étang du Pechay
- Préparation de travaux d'aménagement de l'étang de St André en Chalencon y compris une plateforme PMR
- préparation de travaux de mise en conformité (RCE) de l'étang de Céaux d'Allègre et plateforme PMR
- Analyse et propositions de gestion sur les étangs de Bas en Basset : alimentation et lutte contre la végétation envahissante
- ...



Illustration plateforme PMR sur l'étang du Pechay à Costaros

Les A.A.P.P.M.A. ont également réalisés divers travaux qui complètent l'important travail d'entretien réalisé par les bénévoles des A.A.P.P.M.A. lors des journées de nettoyage organisées toute l'année y compris les frais annexes d'achat de matériel.

FINANCEMENTS TRAVAUX OU PROJET

En 2020, la Fédération de Haute-Loire a monté 17 dossiers de demande de subventions à la F.N.P.F. pour des projets, travaux ou tenues des GPP. Ce qui représente un montant global de subventions prévisionnelles demandées de 64 801 € et 54 993 € ont été accordés. Un dossier a été refusé car le montant était trop faible et un dossier a été annulé car l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a pris en charge le financement du projet (RCE DOULON) à 100%.

Etat des lieux des 17 dossiers de subvention FNPF 2020 :

- 16 dossiers ont été acceptés pour un montant prévisionnel de subvention de **54 993 €**,
- 4 dossiers sont terminés et les subventions ont été payées
- 10 dossiers sont toujours en cours
- 1 dossier refusé (montant trop faible)
- 1 dossier annulé (prise en charge Agence de l'Eau Loire-Bretagne à 100%)

FINANCEMENTS KIT-EMPLOI FNPF

Pour 2021, la Fédération a également bénéficié du soutien de la FNPF dans le cadre de la convention Kit-emplois pour un montant de **132 000,00 €**

AUTRES FINANCEMENTS 2021

En 2021, La Fédération a également déposé d'autres dossiers de demande de subventions auprès d'autres partenaires :

- 5 dossiers de demande de subvention auprès d'EDF pour un montant total attribué de **7 500,00 €**
- 1 dossier auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre de la convention Fédération -FNPF – Agence de l'Eau pour un montant d'environ **36 000 €**.
- Un dossier auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour les travaux RCE sur le Doulon
- 12 dossiers auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de la Convention Régionale Pêche (CPO) pour un montant total de **28 302 €**.
- Un dossier auprès de la Direction de la Jeunesse et sport pour les animations

AIDES TECHNIQUES

Les agents de développement ont apporté une aide technique à plusieurs A.A.P.P.M.A. pour des conseils en termes de réaménagement de plan d'eau, de travaux, d'introduction de poissons, de création de parcours de pêche spécifiques, de travaux d'aménagement d'habitats et de protection des berges. Un conseiller technique donne son avis sur tous les dossiers de travaux. **Il est important de rappeler que cet avis est obligatoire dans le cadre d'une demande de subvention auprès de la Fédération.** Cet avis doit être fait en amont de la demande de subvention.

AIDES ADMINISTRATIVES

La Fédération a également aidé les A.A.P.P.M.A. qui la sollicitent pour des informations ou conseils. Plus spécifiquement la Fédération aide les A.A.P.P.M.A. pour la création de leur fichier d'adhérents, la création d'étiquettes d'adhérents par exemple à l'occasion de leur Assemblée Générale.

Le service comptable a assuré la formation ou l'appui technique des trésoriers d'A.A.P.P.M.A. pour une tenue de la comptabilité sous version informatique. Concernant la comptabilité, il a été décidé que ce type de prestation pouvait être facturé aux A.A.P.P.M.A. concernées.

La Fédération a également formé de nouveaux dépositaires de cartes de pêche notamment de nombreux points d'office du tourisme de la Haute-Loire.

CONCLUSION :

Vous venez de prendre connaissance du rapport des activités réalisées en 2021.

Il représente l'activité de la Fédération, du Conseil d'Administration fédéral et des salariés du siège social qui par leur travail quotidien permettent le développement de la pêche associative de loisir et la protection du milieu aquatique.

Ce rapport d'activité a été validé et transmis en amont aux membres du Conseil d'Administration.

Je souhaite qu'il recueille l'approbation de l'Assemblée Générale.

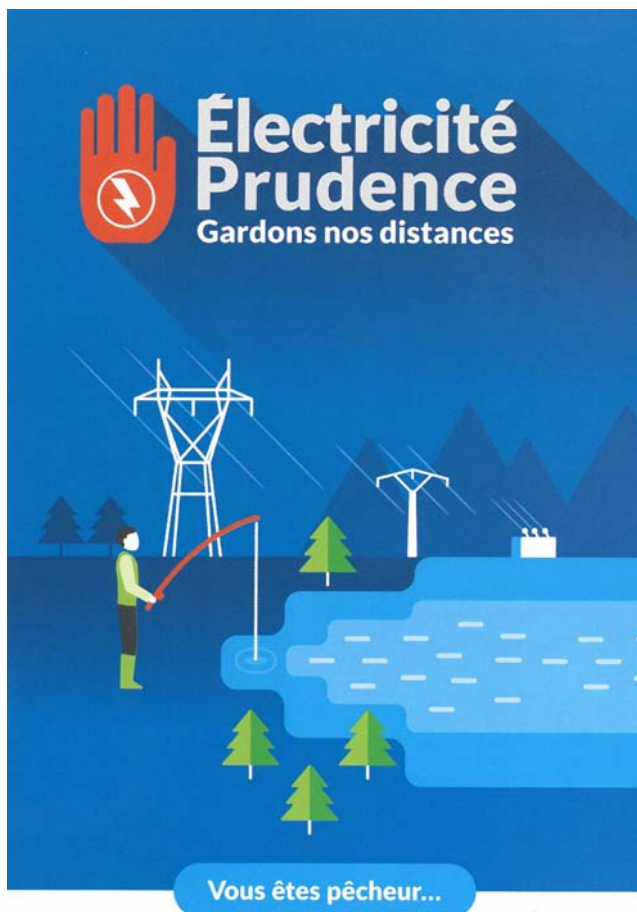
Cette approbation constituera un encouragement dans les évolutions de notre Fédération pour développer la pratique de la pêche en Haute-Loire.

Le 5 mars 2022
Le Président,
Lionel MARTIN

APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Orientations présentées :

- Formation proposée aux A.A.P.P.M.A. sur les rôles et missions des A.A.P.P.M.A. de la Fédération y compris fonctionnement des projets, subventions et fonds de compensation
- Formations des Présidents et Trésoriers sur un logiciel de comptabilité
- Réflexion sur la gestion des plans d'eau (Statuts, accès, règlement intérieur...)
- Rencontre des A.A.P.P.M.A. pour la valorisation et promotion de leur territoire, notamment sur le bassin versant de l'Allier
- Communication : nouvelles vidéos une par mois qui mettront en avant un acteur local, une technique de pêche adaptée à la période, un poisson et un message sur l'utilisation de l'argent issue des cartes de pêche
- Elections de la Fédération le samedi 26 mars 2022 au Puy en Velay / Vals près le Puy



Si vous pêchez trop près d'une ligne électrique, vous pouvez provoquer un arc électrique (ou amorçage) et risquez alors une électrocution.

SOYEZ VIGILANT À PROXIMITÉ DES LIGNES ÉLECTRIQUES !



Pêchez ces conseils sans modération

MATÉRIELS CONCERNÉS

- Canne à pêche en fibre de carbone
- Ligne de grande longueur
- Canne à pêche ou fil de pêche s'approchant trop près des lignes, même sans contact (par ex. : lancers)

CONSIGNES À RESPECTER

- Pour connaître les zones à risque, renseignez-vous auprès de votre fédération de pêche.
- Si vous ne connaissez pas la zone de pêche, attendez qu'il fasse jour pour repérer les lieux.
- Évitez de pêcher près des lignes électriques, y compris si vous pêchez en bateau.
- Évitez tout passage avec des cannes à pêche sous les lignes électriques.
- Tenez votre canne en position horizontale lorsque vous êtes obligé de passer sous une ligne électrique.
- Ne tentez jamais de récupérer un objet accroché à une ligne.



Enedis et RTE s'engagent auprès de la FNPF



**Fédération de Pêche et de Protection du Milieu
Aquatique de Haute-Loire**
32 Rue Henri Chas
43000 LE PUY EN VELAY

federation43@pechehauteloire.fr
www.pechehauteloire.fr

